



Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT AQUEUX À USAGE INDUSTRIEL SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82640 FR

*** Section 1 – Identification ***

Identificateur de produit

NETTOYANT AQUEUX À USAGE INDUSTRIEL SAFETY-KLEEN

Synonymes

Sans objet.

Usage recommandé

Nettoyant de pistolet à peinture pour les produits à base d'eau; diluant à laque. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

Restrictions d'utilisation

Aucune connue.

FABRICANT/FOURNISSEUR

Safety-Kleen Systems, Inc.
2600 North Central Expressway
Suite 200
Richardson, TX 75080, USA
www.safety-kleen.com

IMPORTATEUR/DISTRIBUTEUR

Safety-Kleen Canada, Inc.
25 Regan Road
Brampton, Ontario, Canada L1A 1B2

Téléphone : 1-800-669-5740

N° de téléphone en cas d'urgence : 1-800-468-1760

Date de la version

10 février 2017

Remplace la version du

1^{er} novembre 2014

Date de la version originale

16 septembre 1994

*** Section 2 – Identification des dangers ***

Classification conforme à l'Annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17) (Canada) et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 (États-Unis).

Corrosion / Irritation cutanée, Catégorie 1

Lésions oculaires / Irritation oculaire, Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3 (appareil respiratoire)

ÉLÉMENTS DU SGH SUR LES ÉTIQUETTES

Symboles



Mention d'avertissement

DANGER!

Mention(s) de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

Peut irriter les voies respiratoires

Conseil(s) de prudence

Prévention

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT AQUEUX À USAGE INDUSTRIEL SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82640 FR

Intervention

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination

Éliminer conformément à toute réglementation fédérale, d'État, provinciale et municipale applicable.

Danger(s) non classé(s) ailleurs

Aucun connu.

*** Section 3 – Composition / Information sur les composants ***

N°CAS	Composant	Pourcentage
7732-18-5	Eau	95-99
108-01-0	2-Diméthylamino-éthanol	1-5

*** Section 4 – Premiers soins ***

Description des mesures nécessaires

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

Symptômes/effets les plus importants

Aigus

Brûlures oculaires, lésions cutanées, irritation des voies respiratoires.

Retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administer un traitement symptomatique et de soutien.

*** Section 5 – Mesures à prendre en cas d'incendie ***

Agents extincteurs appropriés

Utiliser du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice classique, de l'eau pulvérisée ou du brouillard d'eau.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT AQUEUX À USAGE INDUSTRIEL SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82640 FR

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

Dangers spécifiques du produit

Risque d'incendie négligeable.

Produits de combustion dangereux

Le produit ne brûle pas, mais il peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et produire des oxydes d'azote et du monoxyde de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter de l'équipement complet de protection contre l'incendie, notamment un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) pour se protéger contre une éventuelle exposition.

Mesures à prendre en cas d'incendie

Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée longtemps après l'extinction de l'incendie. Évacuer immédiatement en cas de changement de couleur des réservoirs causé par l'incendie. Se tenir à l'écart des extrémités des réservoirs. Pour les réservoirs, les wagons-citernes et les camions-citernes, le rayon d'évacuation est de 800 mètres (1/2 mile). Ne pas disperser la matière déversée avec les jets d'eau à haute pression. Pulvériser l'eau depuis un lieu protégé ou depuis une distance sécuritaire. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de la combustion. Rester au vent et éviter les zones en contrebas. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure.

Classement des dangers selon la NFPA : Santé : 2 Incendie : 0 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minimale 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

*** Section 6 – Mesures à prendre en cas de déversements accidentels ***

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la **Section 8**.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ne pas toucher le produit déversé ni marcher dedans. Éliminer les fuites s'il est possible de le faire sans risque. Porter l'équipement de protection et fournir les mécanismes techniques précisés à la **Section 8, Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel superflu et non protégé d'entrer. Ventiler la zone et éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. De la mousse abat-vapeurs peut être utilisée pour réduire la vapeur. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer.

De plus, en cas de gros déversement : L'eau pulvérisée peut réduire la vapeur, mais elle ne peut pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Endiguer bien en avant du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard.

*** Section 7 – Manutention et stockage ***

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Ne pas respirer la vapeur ni le brouillard. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clé. Garder séparément des substances incompatibles. Voir la **Section 14, Informations sur le transport** pour y trouver des renseignements sur le Groupe d'emballage.

Incompatibilités

Acides, matières oxydantes, métaux réactifs.

*** Section 8 – Contrôles de l'exposition / protection individuelle ***

Limites d'exposition des composants

2-Diméthylamino-éthanol	108-01-0
-------------------------	----------

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT AQUEUX À USAGE INDUSTRIEL SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82640 FR

Ontario

TWA de 3 ppm ; TWA de 11 mg/m³

ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

L'ACGIH, l'OSHA et le NIOSH n'ont développé de limite d'exposition pour aucun des composants de ce produit.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir la ventilation adéquate par aspiration à la source pour maintenir l'exposition des travailleurs au-dessous des limites d'exposition.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants, sarrau de laboratoire ou tablier.

Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection à coques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de poussières ou de vapeurs. Une douche oculaire d'urgence et une douche de décontamination d'urgence sont recommandées. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

Protection de la peau

Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants imperméables aux produits chimiques; l'emploi de gants d'alcool polyvinylique (PVA) ou de gants équivalents n'est pas recommandé.

Afin d'éviter le contact prolongé ou répété lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une tenue de protection complète ou d'autres vêtements de protection qui conviennent et qui sont résistants aux produits chimiques.

Protection des voies respiratoires

Un programme de protection respiratoire rencontrant la norme de l'OSHA *General Industry Standard* 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou la norme de la CSA Z94.4-M1982 au Canada doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.

*** Section 9 – Propriétés physiques et chimiques ***

Apparence / Odeur : Liquide incolore à jaune pâle, odeur d'amine	pH : 10
Point d'ébullition : 212°F (100°C)	Seuil olfactif : 0,04 partie par milliard
Solubilité (H₂O) : Complète.	Point de fusion : 32°F (0°C)
Masse volumique : 8,34 lb/gal US (1 000 g/l)	Densité relative : 1 (eau = 1)
Vitesse d'évaporation : Inférieure à 1 (acétate de butyle = 1)	Coefficient de partage octanol/H₂O : Non disponible
LII : Sans objet	Température d'auto-inflammation : Sans objet
LSI : Sans objet	Point d'éclair : Sans objet (le produit ne brûlera pas)
Pression de vapeur : 17,5 mm Hg à 68°F (20°C)	Viscosité : Non disponible
Température de décomposition : Non disponible.	Densité de vapeur : Supérieure à 1 (air = 1)

Autres informations sur les propriétés

On ne dispose d'aucune information.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT AQUEUX À USAGE INDUSTRIEL SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82640 FR

*** Section 10 – Stabilité et réactivité ***

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

Risque de réactions dangereuses

Ne se polymérisera pas.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matières incompatibles

Éviter les acides, les agents oxydants et les métaux réactifs.

Produits de décomposition dangereux

Aucun à des températures et pressions normales. Voir aussi la **SECTION 5 : PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX**.

*** Section 11 – Données toxicologiques ***

Données et information sur la toxicité

Analyse des composants - DL50/CL50

2-Diméthylamino-éthanol (108-01-0)

Dermique DL50 Lapin 1 220 mg/kg; Inhalation CL50 Rat 1 641 ppm 4 h; Oral DL50 Rat 1 803 mg/kg

Les voies d'exposition probables

Respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Orale

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Effets immédiats

Lésions oculaires, lésions cutanées, irritation des voies respiratoires.

Effets retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Irritation/Corrosivité

Brûlures cutanées, lésions oculaires, irritation des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Sensibilisation cutanée

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Cancérogénicité

Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA, le NIOSH ou le NTP.

Mutagénicité pour les cellules germinales

D'après les renseignements dont on dispose actuellement, aucun effet mutagène n'est associé à ce produit.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT AQUEUX À USAGE INDUSTRIEL SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82640 FR

Tératogénéité

La N,N-diméthyléthanolamine a présenté des effets tératogènes chez l'animal.

D'après les renseignements dont on dispose actuellement, l'autre composant figurant à la **Section 2** n'est pas tératogène.

Effets sur la reproduction

D'après les renseignements dont on dispose actuellement, aucune toxicité connue pour la reproduction n'est associée à ce produit.

Effets sur certains organes cibles – Exposition unique

Irritation des voies respiratoires.

Effets sur certains organes cibles – Exposition répétée

Aucun n'est identifié.

Danger par aspiration

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les personnes souffrant de troubles respiratoires (nez, gorge et poumons), du système nerveux central, oculaires (yeux) ou cutanés (peau) préexistants peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

* * * Section 12 – Données écologiques * * *

Écotoxicologie

Analyse des composants – Écotoxicité – Toxicité aquatique

2-Diméthylamino-éthanol (108-01-0)

Durée/Test/Espèce

96 Hr CL50 Pimephales promelas

72 Hr CE50 Desmodesmus subspicatus

48 Hr CE50 Daphnia magna

Concentration/Conditions

81 mg/L [statique]

35 mg/L

98,77 mg/L

Notes

Persistance et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Mobilité dans le sol

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Autres effets nocifs

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

* * * Section 13 – Données sur l'élimination du produit * * *

Méthodes d'élimination

Non réglementé. D'après les données dont on dispose, cette information s'applique au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par l'utilisateur pourrait changer le code de déchet applicable à l'élimination de ce produit.

Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Contacter Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correcte.

* * * Section 14 – Informations relatives au transport * * *

Règlements internationaux sur le transport

DOT Appellation réglementaire: Non réglementé à titre de matière dangereuse.

TMD Appellation réglementaire: Non réglementé à titre de marchandise dangereuse.

* * * Section 15 – Informations sur la réglementation * * *

Composés organiques volatils (Tel que réglementé)

< 2,5 % en masse; < 0,20 lb/gal US; < 25 g/l

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT AQUEUX À USAGE INDUSTRIEL SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82640 FR

Conformément au 40 CFR Partie 51.100(s).

Pression de vapeur des COV = 17,5 mm Hg à 20°C (68°F)

Le produit n'est pas photochimiquement réactif

Consulter votre réglementation locale, provinciale ou d'État sur la qualité de l'air pour y trouver les renseignements propres à votre emplacement.

Réglementation fédérale des États-Unis

Articles 302/304 de la SARA

Analyse des composants

D'après les ingrédients répertoriés à la SECTION 3, ce produit ne contient aucune des « substances extrêmement dangereuses » répertoriées en vertu du Titre III de la loi intitulée *Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986* (SARA), article 302 ou article 304, telles qu'identifiées dans le 40 CFR Partie 355, Annexe A et B.

Article 311/312 de la SARA – Catégories dangereuses

Dangers aigus pour la santé : Oui **Dangers chroniques pour la santé :** Non **Incendie :** Non **Pression :** Non
Réactif : Non

Article 313 de la SARA

Analyse des composants

Ce produit ne contient aucun des produits chimiques « toxiques » soumis aux dispositions de l'article 313 du Titre III de la loi intitulée *Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986* (SARA) et du 40 CFR Partie 372.

CERCLA

Analyse des composants

D'après les ingrédients répertoriés à la SECTION 3, ce produit ne contient aucune des « substances dangereuses » répertoriées dans la loi américaine intitulée *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980* (CERCLA) dans le 40 CFR Partie 302, Tableau 302.4.

Inventaire de la loi intitulée TSCA

Tous les composants de ce produit sont répertoriés, sont automatiquement inclus en tant que « substances chimiques d'origine naturelle » ou sont dispensés des dispositions visant leur parution dans l'inventaire du TSCA.

Analyse des composants

Composant	N° CAS	TSCA
Eau	7732-18-5	Oui
2-Diméthylamino-éthanol	108-01-0	Oui

Règlements des États américains

Le composant suivant figure dans une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États américains suivants :

Composant	N°CAS	MA	MN	NJ	PA	CA
2-Diméthylamino-éthanol	108-01-0	Non	Oui	Non	Oui	Oui

Aucun composant n'est répertorié en vertu de la loi américaine intitulée *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)*.

Règlements canadiens

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements exigés aux termes du RPC.

Analyse des composants

Composant	N°CAS	CAN
Eau	7732-18-5	LIS
2-Diméthylamino-éthanol	108-01-0	LIS

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT AQUEUX À USAGE INDUSTRIEL SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82640 FR

*** Section 16 – Autres informations ***

Informations concernant la révision

Reformatage en fonction de l'adoption du SGH Révision 3 par l'OSHA HazCom 29 CFR 1910.1200.

Clé/légende

ACGIH - *American Conference of Governmental Industrial Hygienists* (États-Unis) ; BOD - *Biochemical Oxygen Demand* (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA – Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie* ; CAS - *Chemical Abstracts Service* (États-Unis) ; CFR - *Code of Federal Regulations* (code des règlements fédéraux) (É-U) ; CERCLA - *Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act* (États-Unis) ; CLP - *Classification, Labelling, and Packaging* (classification, étiquetage et emballage) ; CPR - *Controlled Products Regulations* (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DOT - *Department of Transportation* (États-Unis) ; DSL - *Domestic Substances List* (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EPA - *Environmental Protection Agency* (États-Unis) ; F - Fahrenheit ; EPCRA (*Emergency Planning and Community Right-to-Know Act*) (États-Unis) ; IARC - *International Agency for Research on Cancer* (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; IATA - *International Air Transport Association* (Association du Transport Aérien International) ; IDL - *Ingredient Disclosure List* (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; IDLH - *Immediately Dangerous to Life and Health* (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; IMDG - *International Maritime Dangerous Goods* ; Kow - *Octanol/water partition coefficient* (Koe - coefficient de partage octanol-eau) ; LEL - *Lower Explosive Limit* (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LLV - *Level Limit Value* (Valeur seuil du niveau) ; LOLI - *List Of Lists*TM (liste des listes) - *ChemADVISOR's Regulatory Database* ; MAK - *Maximum Concentration Value in the Workplace* (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; MEL - *Maximum Exposure Limits* (LSE - limites supérieures d'exposition) ; NDSL - *Non-Domestic Substance List* (Liste extérieure des substances) (Canada) ; NFPA - *National Fire Protection Agency* (États-Unis) ; NIOSH - *National Institute for Occupational Safety and Health* (États-Unis) ; NJTSR - *New Jersey Trade Secret Registry* (États-Unis) ; NTP - *National Toxicology Program* (États-Unis) ; OSHA - *Occupational Safety and Health Administration* (États-Unis) ; PEL - *Permissible Exposure Limit* (limite d'exposition admissible) ; RCRA - *Resource Conservation and Recovery Act* (États-Unis) ; SARA - *Superfund Amendments and Reauthorization Act* (États-Unis) ; STEL - *Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition de courte durée) ; TDG - *Transportation of Dangerous Goods* (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; TLV - *Threshold Limit Value* (valeur limite d'exposition) ; TSCA - *Toxic Substances Control Act* (États-Unis) ; TWA - *Time Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps) ; UEL - *Upper Explosive Limit* (LES - limite supérieure d'explosivité) ; UN/NA - *United Nations /North American* (Nations Unies / Nord-américain) ; US - *United States* (É-U – États-Unis) ; WHMIS - *Workplace Hazardous Materials Information System* (SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.